



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **10 décembre 2018**

Délibération n° 2018-3181

commission principale : **éducation, culture, patrimoine et sport**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2018-2019 - Aide aux associations**

service : **Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation**

**Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Desbos**

**Président : Monsieur David Kimelfeld**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 20 novembre 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 12 décembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Basdereff, Beauteemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burriland, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Hugué, Mme Iehl, M. Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Crimier), Bernard (pouvoir à M. Sannino), Chabrier (pouvoir à Mme Belaziz), Barret (pouvoir à M. Cohen), Mme Berra (pouvoir à Mme Nachury), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 10 décembre 2018****Délibération n° 2018-3181**

commission principale : éducation, culture, patrimoine et sport

objet : **Collèges publics - Aide aux projets d'actions éducatives - Attribution de subventions - Année scolaire 2018-2019 - Aide aux associations**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'éducation

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 15 novembre 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Métropole de Lyon a pour compétence de construire, d'entretenir et de doter en moyens de fonctionnement les collèges de son territoire.

Elle se positionne également comme un partenaire du monde éducatif et, à ce titre, peut soutenir, à travers des subventions de fonctionnement, un certain nombre d'actions destinées aux collégiens.

Ainsi, il est proposé au Conseil d'attribuer des subventions en faveur de collèges publics.

Par délibération n° 2017-2195 du 18 septembre 2017, le Conseil de la Métropole a approuvé les principes généraux d'organisation pour le soutien à l'action éducative des collèges publics et privés, ainsi que les modalités d'attribution et de paiement de ces aides.

Dans ce cadre, un 1<sup>er</sup> appel à projets a été adressé aux 79 collèges publics de la Métropole au titre des actions liées aux projets d'établissements et à l'éducation artistique et culturelle. En ce qui concerne les collèges privés, comme l'année dernière, les subventions sont étudiées au fur et à mesure de leur réception dans la limite du budget alloué et doivent correspondre, pour être instruites, aux critères retenus pour les collèges publics. Ces demandes sont présentées au Conseil au fil de l'année.

Il est, par ailleurs, proposé d'attribuer des subventions à certaines associations partenaires dans le montage et la réussite d'actions menées auprès des collégiens.

**I - Action liée à un séjour de ski alpin pour des classes Unité locale d'inclusion scolaire (ULIS), collège du Tonkin**

Le collège du Tonkin à Villeurbanne accueille 2 classes d'ULIS. Depuis la loi de 2005 sur l'accueil des élèves en situation de handicap dans leur collège de secteur, la communauté éducative doit se donner les moyens de construire cette inclusion de façon à ce qu'elle soit positive pour tous (élèves porteurs de handicap et élèves de classes ordinaires).

Pour ce faire, le collège du Tonkin organise un séjour de ski alpin pour offrir à ces collégiens la découverte d'une activité sportive, l'apprentissage de la vie communautaire hors du contexte familial, le partage d'expériences entre tous les élèves, ordinaires et porteurs d'un handicap.

Il est proposé au Conseil d'attribuer une aide de 1 700 € pour cette action.

Cette subvention sera versée en une seule fois sur présentation d'un justificatif et d'un bilan à l'issue du voyage.

## **II - Subventions aux associations**

### **1° - Action liée à l'organisation du "Forum des métiers" par la Confédération syndicale des familles**

La Confédération syndicale des familles sollicite une subvention afin d'organiser son 31<sup>ème</sup> forum des métiers et des formations à destination, notamment, des collégiens, qui se tiendra le samedi 1<sup>er</sup> décembre 2018 à la Mairie du 8<sup>o</sup> arrondissement. Cette manifestation accueille, en moyenne, 1 500 personnes.

Ce projet est soutenu par la direction académique.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 1 400 € pour cette action.

La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan pédagogique et financier.

### **2° - Action liée à la transmission de la mémoire par l'association "Mémoire dans la cité"**

L'association "Mémoire dans la cité" souhaite inscrire dans les commémorations du centenaire de la première guerre mondiale, la thématique de la mémoire arménienne, du génocide à la diaspora et ainsi aborder cette commémoration sous une autre forme, par le brassage des communautés : un rendez-vous annuel sera ainsi proposé autour de la transmission de la mémoire d'un projet commun : 3 collèges du 1<sup>er</sup> et du 4<sup>ème</sup> arrondissements seront ainsi impliqués (Clément Marot, La Tourette et Saint-Exupéry).

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 2 000 € pour cette action. La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan.

### **3° - Action liée à l'ouverture de centres de "Cadets de la défense de l'Académie de Lyon" par l'association Club sportif et artistique (CSA) du 7<sup>ème</sup> régiment matériel**

Le projet des "Cadets de la défense de l'Académie de Lyon" est un partenariat entre l'Académie de Lyon et la zone de défense et de sécurité sud-est. Le but du projet est d'accompagner les jeunes dans leur parcours de citoyens engagés et responsables, de les aider à surmonter les discriminations et les inégalités et à bâtir avec eux leur avenir professionnel au travers d'activités éducatives, ludiques et physiques. Ces activités répondent à un projet pédagogique et sont encadrées par une équipe mixte, d'enseignants et de militaires.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 2 000 € pour cette action. La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan pédagogique et financier.

### **4° - Action liée à l'expérimentation d'un projet innovant d'amélioration du climat scolaire par l'association pour un environnement serein à l'école (APESE)**

Le projet innovant mené par l'association APESE au collège Rosset (Lyon 7<sup>o</sup>) consiste à l'expérimentation auprès d'une classe sur tout le temps d'une année scolaire (8 séances de 2h), de mieux se connaître soi-même et comprendre l'autre par la composition d'une fresque.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 5 000 € pour cette action. La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan.

### **5° - Action liée à l'éducation des jeunes par le sport**

L'association Action basket citoyen (ABC) intervient auprès des collèges, généralement situés en quartier politique de la ville, pour proposer une pratique sportive adaptée et ludique comme moyen d'éducation citoyenne.

Depuis 3 ans, l'association organise des actions visant d'autres domaines de l'éducation (mathématique, physique, expression écrite et orale, etc.).

Les collèges Gabriel Rosset, (Lyon 7<sup>o</sup>), les Batières (Lyon 5<sup>o</sup>) et le Tonkin (Villeurbanne) ont bénéficié de ces actions au cours de l'année 2017.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention de 3 000 € pour ces actions. La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan.

**6° - Action liée à l'expérimentation d'un projet innovant d'amélioration du climat scolaire par l'association Declic - Cnv & Education**

Le projet mené par l'association Declic - Cnv & Education au collège Pablo Picasso (Bron) consiste à la mise en place de dispositifs expérimentaux innovants destinés à développer un climat serein et propice à la transformation des tensions et conflits en ressources individuelles et collectives pour les équipes administratives et enseignantes, pour les parents et les enfants.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 5 000 € pour cette action. La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan.

**7° - Action liée à l'éducation par la pratique des échecs**

Le projet mené par l'association Lyon 64 échecs consiste à ouvrir un cours d'échecs en atelier en dédoublement de celui déjà existant au collège Vendôme (Lyon 6°) à raison de 25h sur 10 mois. Il s'agirait d'un équipement en matériel et de la rémunération d'un animateur.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention à hauteur de 1 500 € pour cette action. La subvention sera versée en une seule fois sur production de justificatifs et d'un bilan pédagogique et financier.

Le total des subventions attribuées en soutien aux associations s'établit à 19 900 €, selon le détail joint en annexe ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

Où l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que :

- Dans le titre de l'annexe, il convient de lire :

"soutien aux associations - 2018/2019"

au lieu de :

"soutien aux associations - 2019/2020".

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a)°- les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 700 € au profit du collège du Tonkin (Villeurbanne) dans le cadre du projet de séjour de ski alpin des 2 classes ULIS pour l'année 2018-2019,

c) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 19 900 € au profit de 7 associations pour l'année 2018 selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé.

**2° - Autorise** monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 - chapitre 65 - opération n° 0P34O3309 pour un montant de 1 500 € et opération n° 0P34O3308 pour un montant de 19 700 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 12 décembre 2018.**